



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2023-019

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2023

# Sommaire

## **Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord / Secrétariat direction**

- R28-2023-01-31-00016 - Arrêté n°016/2023 en date du 31 janvier 2023 - portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales (Normandie)?? (2 pages) Page 3
- R28-2023-01-31-00015 - Arrêté n°017/2023 en date du 31 janvier 2023 - Portant subdélégation de signature en matière de recrutement et de gestion d agents à Monsieur Hervé THOMAS directeur interrégionale de la mer Manche Est - Mer du Nord?? (2 pages) Page 6
- R28-2023-02-01-00003 - Arrêté n°019/2023 en date du 1 février 2023 - Portant subdélégation de signature du préfet de région en matière d ordonnancement secondaire des crédits européens à Monsieur Hervé THOMAS directeur interrégionale de la mer Manche Est - Mer du Nord?? (2 pages) Page 9
- R28-2023-02-01-00002 - Arrêté n°021/2023 en date du 1 février 2023 - portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d ordonnancement secondaire?? (6 pages) Page 12

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -  
Mer du Nord

R28-2023-01-31-00016

Arrêté n°016/2023 en date du 31 janvier 2023 -  
portant subdélégation de signature du directeur  
interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord  
aux personnes placées sous sa responsabilité en  
matière d'activités maritimes et littorales  
(Normandie)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 31 Janvier 2023

**ARRÊTÉ N°016/2023  
portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer  
Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité  
en matière d'activités maritimes et littorales**

**Le directeur interrégional de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment son livre IX ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-635 du 21 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services des affaires maritimes ;

Vu le décret n°2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 66 relatif aux compétences interrégionales des préfets de région ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer et notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté de la ministre de la transition écologique et de la ministre de la mer en date du 21 août 2020 nommant Monsieur Hervé THOMAS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord ;

Vu l'arrêté n° SGAR/23-048 du 25 janvier 2023 portant organisation de la direction interrégionale de la mer Manche-Est Mer du Nord ;

Vu l'arrêté n° SGAR/23-032 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'activité à Monsieur Hervé THOMAS directeur interrégionale de la mer Manche Est – Mer du Nord.

## ARRÊTE :

### Article 1 :

La délégation de signature conférée aux articles 1 paragraphe a) et 2 de l'arrêté préfectoral sus-visé est accordée à :

• M. Oliver-Marc DION	chef du service réglementation et contrôle des activités maritimes,
• M. Pierre MAIZIERES	adjoint au chef du service réglementation et contrôle des activités maritimes,
• Mme Sofia MEZIANI	chefe de la mission territoriale de Boulogne-sur-Mer,
• M. Sébastien ROUX	adjoint au directeur interrégional de la mer,
• Mme Muriel ROUYER	chefe du service formation et emploi maritimes
• Mme Sophie SANQUER	directrice interrégionale adjointe de la mer,
• M. David SELLAM	chef de la mission territoriale de Caen,

### Article 2 :

La délégation de signature conférée à l'article 1 paragraphe b) et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé est accordée à :

• Mme Isabelle COUDERT	secrétaire générale adjointe.
• Mme Carole REAL	secrétaire générale,
• M. Sébastien ROUX	adjoint au directeur interrégional de la mer,
• Mme Sophie SANQUER	directrice interrégionale adjointe de la mer,

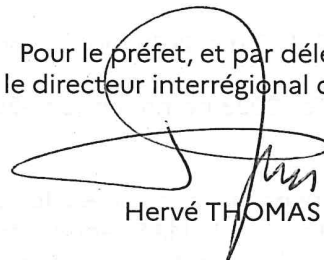
### Article 3 :

La décision n° 1669/2021 du 16 novembre 2021 est abrogée.

### Article 4 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat dans la région Normandie ainsi que dans la région Hauts-de-France.

Pour le préfet, et par délégation  
le directeur interrégional de la mer



Hervé THOMAS

Collection des décisions

Ampliations :

SGAR NORMANDIE

Direction régionale des finances publiques de Normandie

Directions départementales des finances publiques

de la Seine-Maritime, de l'Eure, de la Manche, du Calvados et de l'Orne

Missions territoriales BL - CN -

MM. DION-MAIZIERES-ROUX-SELLAM -

Mmes COUDERT-MEZIANI-REAL-ROUYER-SANQUER - dossier

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -  
Mer du Nord

R28-2023-01-31-00015

Arrêté n°017/2023 en date du 31 janvier 2023 -  
Portant subdélégation de signature en matière  
de recrutement et de gestion d'agents à  
Monsieur Hervé THOMAS directeur  
interrégionale de la mer Manche Est - Mer du  
Nord



Le Havre, le 31 janvier 2023

**ARRÊTÉ 017/2023**

**portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer  
Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité  
en matière de gestion des ressources humaines**

**Le directeur interrégional de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

- Vu la partie législative du code général de la fonction publique ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique de l'État ;
- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu le décret n°85-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu Le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- Vu le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;
- Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime .
- Vu L'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoir du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;
- Vu l'arrêté de la ministre de la transition écologique et de la ministre de la mer en date du 21 août 2020 nommant Monsieur Hervé THOMAS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord ;
- Vu l'arrêté n°SGAR 23-033 du 30 janvier 2023, portant délégation de signature du préfet de région en matière de recrutement et de gestion d'agents à Monsieur Hervé THOMAS directeur interrégionale de la mer Manche Est – Mer du Nord (DIRM MEMN)
- Vu l'arrêté n°SGAR 23-034 du 30 janvier 2023, portant délégation de signature du préfet de région en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État à Monsieur Hervé THOMAS directeur interrégionale de la mer Manche Est – Mer du Nord (DIRM MEMN)

## ARRÊTE

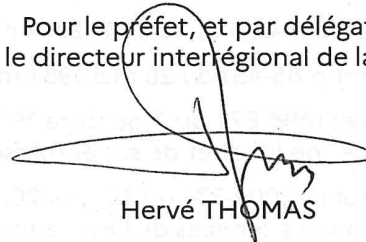
**Article 1er :** En application du 1° de l'article 6 du décret du 20 novembre 2013 modifié susvisé, subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Isabelle COUDERT Secrétaire générale adjointe,
- Mme Carole REAL Secrétaire générale,
- M. Sébastien ROUX Adjoint au directeur interrégional de la mer,
- Mme Sophie SANQUÈR Directrice interrégionale adjointe de la mer.

**Article 2 :** La décision n° 1670/2021 du 16 novembre 2021 est abrogée.

**Article 3 :** Le directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat dans la région Normandie.

Pour le préfet, et par délégation  
le directeur interrégional de la mer



Hervé THOMAS

Collection des décisions

Ampliations :

SGAR NORMANDIE

Direction régionale des finances publiques de Normandie

Directions départementales des finances publiques

de la Seine-Maritime, de l'Eure, de la Manche, du Calvados et de l'Orne

M. ROUX

Mmes COUDERT - REAL - SANQUER

dossier



Direction interrégionale de la Mer Manche Est -  
Mer du Nord

R28-2023-02-01-00003

Arrêté n°019/2023 en date du 1 février 2023 -  
Portant subdélégation de signature du préfet de  
région en matière d'ordonnancement  
secondaire des crédits européens à Monsieur  
Hervé THOMAS directeur interrégionale de la  
mer Manche Est - Mer du Nord



Le Havre, le 1<sup>er</sup> février 2023

**ARRÊTÉ N°019-2023  
portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer  
Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité  
en matière d'ordonnancement secondaire des crédits européens**

**Le directeur interrégional de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu la loi N°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 131, modifiant la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions ,
- Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- Vu le décret n° 82-635 du 21 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services des affaires maritimes ;
- Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- Vu le décret n°2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration .
- Vu Le décret n°2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;
- Vu Le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu L'arrêté ministériel du 4 octobre 2017 portant règlement de comptabilité au ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués relevant du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable sur les opérations du compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » ;
- Vu Vu l'arrêté de la ministre de la transition écologique et de la ministre de la mer en date du 21 août 2020 nommant Monsieur Hervé THOMAS, administrateur en chef de 1<sup>ère</sup> classe des affaires maritimes, directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° SGAR/23-031 du 30 janvier 2023 du préfet de la région Normandie donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des crédits européens à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

## ARRÊTE

**Article 1er :** Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- Mme Isabelle COUDERT Secrétaire générale adjointe,
- M. Olivier Marc DION Chef du service réglementation et contrôle des activités maritimes,
- M. Pierre MAIZIERES Adjoint au chef du service réglementation et contrôle des activités maritimes,
- Mme Sofia MEZIANI Cheffe de la mission territoriale de Boulogne-sur-Mer,
- Mme Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Cheffe de la mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral,
- Mme Carole REAL Secrétaire générale,
- M. Sébastien ROUX Adjoint au directeur interrégional de la mer,
- Mme Muriel ROUYER Cheffe du service formation et emploi maritimes
- Mme Sophie SANQUER Directrice interrégionale adjointe de la mer,
- David SELLAM Chef de la mission territoriale de Caen,

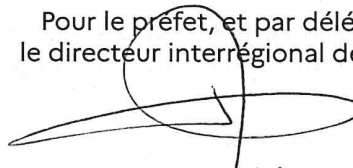
pour la signature de l'ensemble des actes nécessaires à l'ordonnancement secondaire des crédits européens émergeant aux programmes techniques dont la gestion est assurée par la direction interrégionale de la mer Manche Est - Mer du Nord.

Cette délégation porte sur l'engagement juridique, la demande d'engagement comptable, la demande de saisie d'engagement juridique et la demande de liquidation des aides.

**Article 2 :** La décision n° 1671/2021 du 16 novembre 2021 est abrogée.

**Article 3 :** Le directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'État dans la région Normandie.

Pour le préfet, et par délégation  
le directeur interrégional de la mer



Hervé THOMAS

Collection des décisions  
SGAR NORMANDIE  
Direction régionale des finances publiques de Normandie  
Directions départementales des finances publiques  
de la Seine-Maritime, de l'Eure, de la Manche, du Calvados et de l'Orne  
Missions territoriales BL - CN -  
MM. DION - MAIZIERES - ROUX - SELLAM  
Mmes COUDERT - MEZIANI - PISARZ-VAN DEN HEUVEL - REAL - ROUYER - SANQUER - dossier

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -  
Mer du Nord

R28-2023-02-01-00002

Arrêté n°021/2023 en date du 1 février 2023 -  
portant subdélégation de signature du directeur  
interrégional de la mer Manche Est - mer du  
Nord aux personnes placées sous sa  
responsabilité en matière d'ordonnement  
secondaire



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 01 février 2023

**ARRETE n° 21/2023**

**Portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'ordonnancement secondaire**

**Le directeur interrégional de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code de la commande publique en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu le décret n° 82-635 du 21 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services des affaires maritimes ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime – M. ALBERTINI Jean-Benoît ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe)

Vu l'arrêté du Ministère de la transition écologique en date du 21 août 2020 nommant l'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 du Préfet de la région Hauts-de-France portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SGAR/23-030 du 30 janvier 2023 du préfet de la région Normandie donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-92-VN du 22 novembre 2021 du Préfet de la Manche portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord pour l'ordonnancement secondaire des dépenses imputées sur le programme 362 "Plan France Relance"

**ARRETE :**

**Article 1er :** En cas d'absence ou d'empêchement du directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord, subdélégation de signature est donnée à  
**à l'effet de signer et valider tous les actes nécessaires à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes dans le cadre des budgets opérationnels gérés par la DIRM, et la signature des marchés publics.**

Mme Sophie SANQUER Directrice interrégionale adjointe de la mer

M. Sébastien ROUX Adjoint au directeur interrégional de la mer

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes :  
**à l'effet de signer et valider dans le cadre de leurs attributions et compétences dans le cadre des budgets gérés par la DIRM :**

- les ordres de missions et les états de frais de déplacement,
- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande,
- les services faits et les ordres à payer,
- les marchés publics.

- Mme Sophie SANQUER Directrice interrégionale adjointe de la mer

- M. Sébastien ROUX Adjoint au directeur interrégional de la mer

- Mme Caroline PISARZ VAN DEN HEUVEL Cheffe de la mission de coordination des politiques maritimes – Le Havre

- Mme Carole REAL Secrétaire générale de la DIRMer

- Mme Isabelle COUDERT Secrétaire générale adjointe de la DIRMer

- M. Franck CARRE Chef du service des phares et balises

**Article 3 :** Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes :  
**à l'effet de signer et valider dans le cadre de leurs attributions et compétences dans le cadre du BOP 205:**

- les ordres de missions,
- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande, à l'exclusion de ceux d'un montant égal ou supérieur à **15 000 € HT**,
- les services faits et les ordres à payer,
- ordres de missions liés à des déplacements à l'étranger.

- M. Olivier DION Chef du service de la réglementation et du contrôle des activités maritimes

- M. Pierre MAIZIERES Adjoint au chef du service de la réglementation et du contrôle des activités maritimes

- Mme Muriel ROUYER Cheffe du service des activités et emplois maritimes

- Mme Séverine BALLEREAU                      Adjointe à la cheffe de la mission de coordination des politiques maritimes – Le Havre
- M. Olivier DREVON                                Directeur du CROSS Gris-Nez – Audinghen
- M. Tanguy LE GUERN                             Directeur adjoint du CROSS Gris-Nez – Audinghen
- M. Frédéric GARNAUD                            Directeur du CROSS Jobourg
- M. Cédric DE LA BROSSE                        Directeur adjoint du CROSS Jobourg
- M. Steve DARRY                                    Chef du centre opérationnel des phares et balises Hauts de France
- M. René DELCOURT                                Chef de l'unité opérationnelle des phares et balises Somme - Pas de Calais
- M. Guillaume DUBOIS                            Chef de service adjoint, chef du pôle opérationnel des phares et balises
- M. Stéphane LENORMAND                        Chef du centre opérationnel des phares et balises Normandie
- M. Fabrice GIRAL                                 Chef de l'unité opérationnelle des phares et balises Calvados
- M. Jean-Philippe HESRY                         Chef de l'unité opérationnelle des phares et balises Manche
- M. Bruno LE ROUX                                Chef du site opérationnel Manche
- Mme Stéphanie MACE                            Cheffe du pôle d'appui technique
- M. Thomas GREARD                               Responsable de gestion - unité de gestion des phares et balises

**à l'effet de signer et valider dans le cadre de leurs attributions et compétences dans le cadre de tous les BOP :**

- les ordres de missions,
- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande, à l'exclusion de ceux d'un montant égal ou supérieur à **15 000 € HT**,
- les services faits et les ordres à payer,
- ordres de missions liés à des déplacements à l'étranger.

- Mme Carole PREZOT                              Responsable de l'unité affaires financières – secrétariat général – Le Havre
- Mme Isabelle PICOT                              Responsable de l'unité des moyens généraux – secrétariat général – Le Havre

**à l'effet de valider dans le cadre de la transmission des fiches nouvelles communication, dans l'outil CHORUS formulaires :**

- Mme Pascale DESPREZ                            Gestionnaire aux phares et balises de Cherbourg et au CROSS Jobourg
- Mme Sophie MAHROUCHI                        Gestionnaire de l'unité affaires financières - secrétariat général - Le Havre
- Mme Armelle PINEAU                             Gestionnaire au CROSS Jobourg

**Article 4 :** subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-après dans le cadre du BOP 205.

**à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :**

- les ordres de missions ponctuels des personnes placées sous leur responsabilité et dans la limite de 1 500 €.

- |                             |   |
|-----------------------------|---|
| - M. Christian SAUVAGE      | Commandant PAM Jeanne Barret  |
| - M. Sylvain DOUCHET        | Commandant du PAM Jeanne Barret   |
| - M. François DAMBRON       | Commandant en second du Jeanne Barret                                       |
| - M. Jean-Paul BIGOT        | Commandant en second du Jeanne Barret                                       |
| - M. David SELLAM           | Chef de la Mission territoriale de Caen                                     |
| - Mme Sofia MEZIANI         | Cheffe de la Mission territoriale de Boulogne-sur-Mer                       |
| - M. Denis APTEL            | Chef du centre de sécurité des navires de Dunkerque                         |
| - Mme Célia GARNIER         | Cheffe du centre de sécurité des navires de Boulogne-sur-Mer                |
| - M. Mathieu FANONNEL       | Chef du centre de sécurité des navires du Havre                             |
| - M. Yoann BLANCHARD        | Chef du centre de sécurité des navires de Rouen                             |
| - M. Sébastien GRYCAN       | Chef du centre de sécurité des navires de Caen                              |
| - M. Christophe MOLIN       | Directeur du lycée professionnel maritime de Fécamp                         |
| - Mme Christelle BARDOUX    | Directrice adjointe du lycée professionnel maritime de Fécamp               |
| - Mme Eliane MAHEUT         | Directrice du lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer              |
| - M. Tony TOMAS-ANDRE       | Secrétaire général du lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer      |
| - M. Vincent LEQUENNE       | Directeur du lycée professionnel maritime de Cherbourg en Cotentin          |
| - M. Bernard BAAHMED        | Secrétaire général du lycée professionnel maritime de Cherbourg en Cotentin |
| - Mme Muriel ROUYER         | Cheffe du service des activités et emplois maritimes                        |
| - M. Mathieu LEFORT         | Médecin des gens de mer à Dunkerque   |
| - Mme Anne-Sylvie BEAUCHER  | Médecin des gens de mer au Havre  |
| - M. Jean-Marie REMAZEILLES | Médecin des gens de mer à Caen  |

**Article 5 :** Subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-après, **à l'effet de régler par carte achat,** sur le BOP 205-MOMN-M076, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour un plafond par opération, et un plafond de carte annuel mentionné ci-dessous :



<b>CROSS</b>	<b>Plafond par opération</b>	<b>Plafond de carte annuel</b>
<b>Frédéric GARNAUD</b> Directeur du CROSS Jobourg	2 000 € HT	25 000 € HT
<b>Olivier DREVON</b> Directeur du CROSS Gris-Nez -Audinghen	2 000 € HT	25 000 € HT
<b>PHARES ET BALISES</b>	<b>Plafond par opération</b>	<b>Plafond de carte annuel</b>
<b>Steve DARRY</b> Chef du centre opérationnel des phares et balises Hauts de France	2 000 € HT	20 000 € HT
<b>René DELCOURT</b> Chef de l'unité opérationnelle des phares et balises Somme - Pas de Calais	1 500 € HT (BOP 205) 500 € HT (BOP 217 - prestations repas)	15 000 € HT (BOP 205) 5 000 € HT (BOP 217 - prestations repas)
<b>Jean-Philippe HESRY</b> Chef de l'unité opérationnelle des phares et balises Manche	2 000 € HT	20 000 € HT
<b>Bruno LE ROUX</b> Chef du site opérationnel Manche	1 500 € HT	15 000 € HT
<b>Fabrice GIRAL</b> Chef de l'unité opérationnelle des phares et balises Calvados	1 500 € HT	15 000 € HT
<b>Xavier VERNAC</b> Responsable du Centre d'Exploitation et d'Intervention de Dunkerque	1 500 € HT	15 000 € HT
<b>Olivier MESNIER</b> Ouvrier des parcs et ateliers à la subdivision de Ouistreham	1 500 € HT	15 000 € HT
<b>Stéphane LENORMAND</b> Chef du centre opérationnel des phares et balises Normandie	2 000 € HT	20 000 € HT
<b>Ludovic SIMON</b> Responsable de travaux du pôle des phares et balises du Havre	1 500 € HT	15 000 € HT
<b>Thierry GUELLEC</b> Chef d'atelier à la subdivision de Dunkerque	1 500 € HT	15 000 € HT
<b>SIEGE DE LA DIRM</b>	<b>Plafond par opération</b>	<b>Plafond de carte annuel</b>
<b>Jean-Luc VIAL</b> Responsable de l'unité informatique	1 500 € HT	15 000 € HT
<b>Isabelle PICOT</b> Responsable de l'unité des moyens généraux – secrétariat général	2 000 € HT	50 000 € HT
<b>MOYENS NAUTIQUES</b>	<b>Plafond par opération</b>	<b>Plafond de carte annuel</b>
<b>Christian SAUVAGE</b> Commandant du Jeanne-Barret	1 500 € HT	15 000 € HT
<b>Sylvain DOUCHET</b> Commandant du Jeanne-Barret	1 500 € HT	15 000 € HT
<b>François DAMBRON</b> Commandant en second du Jeanne Barret	1 500 € HT	15 000 € HT
<b>Jean-Paul BIGOT</b> Commandant en second du Jeanne Barret	1 500 € HT	15 000 € HT
<b>CSN</b>	<b>Plafond par opération</b>	<b>Plafond de carte annuel</b>
<b>Mathieu FANONNEL</b> Chef du centre de sécurité des navires du Havre	500 € HT	5 000 € HT
<b>Denis APTEL</b> Chef du centre de sécurité des navires de Dunkerque	800 € HT	8 000 € HT

